

Fiche indiciaire au 01/01/2024

AGENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Valeur du point d'indice brut : 4,92278 €

Rien n'est écrit
d'avance,
l'avenir nous
appartient !



Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

✉ dgfip@cgt.fr

☎ : 01.55.82.80.80

Suivez-nous sur facebook ou twitter :

📺 : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques)

📺 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Agent Administratif ou Technique principal 1ère classe	1 ^{er}	1 an	373
	2 ^{ème}	1 an	375
	3 ^{ème}	2 ans	376
	4 ^{ème}	2 ans	385
	5 ^{ème}	2 ans	398
	6 ^{ème}	2 ans	408
	7 ^{ème}	3 ans	420
	8 ^{ème}	3 ans	435
	9 ^{ème}	3 ans	455
	10 ^{ème}	-	478

PROMOTION

► Par Tableau d'avancement :

- **Avoir au moins un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon** du grade C2 – AAP ou ATP de 2^{ème} classe ;
- Et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Agent Administratif ou Technique Principal 2ème classe	1 ^{er}	1 an	367
	2 ^{ème}	1 an	369
	3 ^{ème}	1 an	370
	4 ^{ème}	1 an	373
	5 ^{ème}	1 an	374
	6 ^{ème}	1 an	376
	7 ^{ème}	2 ans	377
	8 ^{ème}	2 ans	385
	9 ^{ème}	3 ans	397
	10 ^{ème}	3 ans	409
	11 ^{ème}	4 ans	417
	12 ^{ème}	-	425

PROMOTION

► Par Tableau d'avancement :

- **Avoir atteint le 6^{ème} échelon** du grade C1 d'AA ou d'AT ;
- Et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

► Ou Examen professionnel :

- **Avoir au moins atteint le 4^{ème} échelon** du grade C1 d'AA ou d'AT ;
- Et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Agent Administratif ou Technique	1 ^{er}	1 an	361
	2 ^{ème}	1 an	362
	3 ^{ème}	1 an	363
	4 ^{ème}	1 an	364
	5 ^{ème}	1 an	365
	6 ^{ème}	1 an	366
	7 ^{ème}	3 ans	367
	8 ^{ème}	3 ans	368
	9 ^{ème}	3 ans	371
	10 ^{ème}	4 ans	372
	11 ^{ème}	-	382

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur principal ou géomètre principal	1 ^{er}	1	397
	2 ^{ème}	1	409
	3 ^{ème}	2	424
	4 ^{ème}	2	446
	5 ^{ème}	2	470
	6 ^{ème}	3	489
	7 ^{ème}	3	513
	8 ^{ème}	3	539
	9 ^{ème}	3	556
	10 ^{ème}	3	574
	11 ^{ème}	3	592

PROMOTION

- ▶ Par Tableau d'avancement :
- Avoir **au moins un an dans le 7^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
- Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- ▶ Ou Concours professionnel : (examen professionnel pour les géomètres)
- Avoir **au moins un an dans le 6^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre	1 ^{er}	1 an	376
	2 ^{ème}	1 an	377
	3 ^{ème}	2 ans	384
	4 ^{ème}	2 ans	395
	5 ^{ème}	2 ans	406
	6 ^{ème}	2 ans	421
	7 ^{ème}	3 ans	441
	8 ^{ème}	3 ans	457
	9 ^{ème}	3 ans	466
	10 ^{ème}	3 ans	485
	11 ^{ème}	4 ans	509
	12 ^{ème}		539

PROMOTION

- ▶ Par Tableau d'avancement :
- Avoir **au moins un an dans le 8^{ème} échelon** de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
- Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- ▶ Ou Concours professionnel (examen professionnel pour les TG) :
- Avoir **au moins atteint le 6^{ème} échelon** de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur 2^{ème} classe ou Technicien Géomètre	1 ^{er}	1 an	373
	2 ^{ème}	1 an	374
	3 ^{ème}	1 an	375
	4 ^{ème}	1 an	376
	5 ^{ème}	2 ans	377
	6 ^{ème}	2 ans	386
	7 ^{ème}	2 ans	401
	8 ^{ème}	3 ans	420
	9 ^{ème}	3 ans	436
	10 ^{ème}	3 ans	446
	11 ^{ème}	3 ans	462
	12 ^{ème}	3 ans	482
	13 ^{ème}		508

Fiche indiciaire au 01/01/2024

AGENTS DE CATÉGORIE A

Inspecteur Divisionnaire Classe Normale		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}		763
3 ^{ème}	3 ans	735
2 ^{ème}	3 ans	695
1 ^{er}	3 ans	664

Le grade d'IDIV CN est ouvert par Tableau d'avancement :

- Aux inspecteurs ayant atteint au moins le 8^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 7 ans de services effectifs en catégorie A ;
- La sélection est faite à partir de l'avis du directeur, du dossier et par un entretien avec un jury.

Inspecteur Divisionnaire Hors Classe		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}		826
3 ^{ème}	3 ans	818
2 ^{ème}	2 ans 6 m	773
1 ^{er}	1 an 6 m	735

Le grade d'IDIV HC est accessible :

- Pour les IDIV de classe normale ayant atteint au moins le 3^{ème} échelon de leur grade et comptant 4 ans de services effectifs dans ce grade.
- En l'absence d'avis défavorable du directeur, les IDIV CN affectés sur un emploi administratif ou comptable d'IDIV HC à l'issue du mouvement, sont promus hors classe.

Administrateur des Finances publiques adjoint		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
Ech Sup		HEA*
7 ^{ème}	3 ans	835
6 ^{ème}	2 ans 6 mois	826
5 ^{ème}	2 ans 6 mois	811
4 ^{ème}	2 ans	773
3 ^{ème}	2 ans	735
2 ^{ème}	2 ans	700
1 ^{er}	2 ans	660

Le grade d'AFIPA est accessible par tableau d'avancement :

- Aux IP comptant au moins 6 ans de services effectifs dans leur grade ;
- Aux IDIV HC ayant atteint le 3^{ème} échelon.

La sélection est faite à partir d'un entretien par un comité d'évaluation des acquis de l'expérience et du dossier individuel.

*Échelon spécial contingenté :
3 échelons, IM 815, 930, 977

Inspecteur Principal		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
10 ^{ème}		826
9 ^{ème}	3 ans	811
8 ^{ème}	3 ans	773
7 ^{ème}	2 ans 6 mois	735
6 ^{ème}	2 ans 6 mois	695
5 ^{ème}	2 ans	655
4 ^{ème}	2 ans	605
3 ^{ème}	2 ans	580
2 ^{ème}	2 ans	540
1 ^{er}	2 ans	505

Le grade d'IP est ouvert :

- Par concours professionnel aux inspecteurs ayant atteint le 4^{ème} échelon et ayant 5 ans de services effectif en catégorie A dont 2 comme inspecteur des finances publiques ;
- Par examen professionnel à partir du 7^{ème} échelon d'inspecteurs et 10 ans de services effectifs en catégorie A ;
- Par examen professionnel pour les IDIV CN dès lors qu'ils ont 18 mois de service dans leur grade.

Inspecteur des Finances Publiques		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
11 ^{ème}		678
10 ^{ème}	4 ans	645
9 ^{ème}	3 ans	610
8 ^{ème}	3 ans	580
7 ^{ème}	3 ans	550
6 ^{ème}	3 ans	518
5 ^{ème}	2 ans 6 mois	485
4 ^{ème}	2 ans	455
3 ^{ème}	2 ans	435
2 ^{ème}	2 ans	415
1 ^{er}	1 an 6 mois	395
Stagiaire	-	366

Inspecteur spécialisé (statut d'emploi)		
Le statut d'emploi sur des missions précises est accessible aux choix de la direction, par voie de détachement, aux inspecteurs qui ont atteint au moins le 3 ^{ème} échelon et au plus le 6 ^{ème} échelon et justifiant de 3 années de services effectifs dans le grade d'IFiP.		
échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}	3 ans	529
3 ^{ème}	2 ans 6 mois	517
2 ^{ème}	2 ans	482
1 ^{er}	2 ans	464

Valeur du point d'indice brut : 4,92278 €

Rien n'est écrit
d'avance.
l'avenir nous
appartient !

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr  dgfp@cgt.fr : 01.55.82.80.80

Suivez-nous sur facebook ou twitter :

 : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques)

 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

